DOCUMENT DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

LE PROJET EDUCATIF ENFANCE JEUNESSE

2026/2030

Préambule

Le projet éducatif traduit les choix et les orientations politiques de la collectivité. Il est le préalable à toute mise en œuvre d'un accueil et répond :

1. aux besoins des familles d'avoir un lieu sécurisant pour accueillir leur enfant pendant leur temps de travail et de trajet.

2. Aux besoins des enfants, avoir une équipe à leur écoute, dans un équipement adapté à leurs besoins. La diversité des activités proposées est un atout ainsi que le respect de leurs compétences et de leur bien-être. C'est également un lieu de socialisation où ils se retrouvent entre pairs. L'avis des enfants en lien avec leur bien-être est également un atout incontournable.

Ouvrir « le champ des possibles », s'autoriser à faire découvrir différents fonctionnements de la société. L'accueil de loisirs est également un lieu où les enfants peuvent avoir l'opportunité de découvrir des espaces, des activités et des personnes qu'ils n'auraient pas l'occasion de rencontrer dans leur milieu familial.

Ce projet est un moyen de valoriser les équipements de la commune et mettre en relation différentes catégories de la population, faire du lien social et travailler également dans le champ de la prévention en permettant aux enfants de s'approprier les règles d'utilisation inhérentes aux différents espaces.

C'est également une définition des valeurs que les élus souhaitent promouvoir afin de permettre à l'équipe d'animation de les mettre en œuvre tout en étant à l'écoute des familles et des enfants.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Sommaire

I. DIAGNOSTIC

A. Présentation de la commune – Le contexte social

B. Présentation des services à l'enfance

C. Etat des lieux : l'existant, ses forces et les points à améliorer

D. Les contraintes et leurs modalités de prises en compte dans le projet

II. Rappel législatif et objectifs Caf

III. La démarche

IV. Les contenus

A. La durée, les ressources

B. Les objectifs éducatifs

C. Les moyens mis à disposition

Les équipements

Les moyens financiers

Les modalités tarifaires

Les modalités de recrutement de l'équipe d'encadrement

Les temps de préparation et de concertation des équipes d'encadrement

Les outils d'information et de relation avec les familles

D. Les dispositifs, leur articulation

E. Les bilans et l'évaluation

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

I. DIAGNOSTIC

A. Présentation de la commune – Le contexte social

Données tirées de l'analyse des besoins sociaux du territoire de Saint-Leu-D'esserent et de l'Insee (année de référence au 01/01/2023 à compter du 01/01/2026)

La population de Saint-Leu-d'Esserent est de 4751 habitants.

La population vieillit, avec une proportion croissante de personnes de 60 ans et plus. La structure par âge montre un vieillissement, avec 17% de 60-74 ans et 8% de 75 ans et plus.

La taille moyenne des ménages diminue, notamment en raison du vieillissement et de l'augmentation des personnes seules. La taille moyenne des ménages est passée de 3 à 2,3 personnes, avec une augmentation des ménages monoparentaux et des couples sans enfant.

Le parc locatif social comprend plus de 520 logements, principalement occupés par des locataires sociaux.

93% des logements sont des résidences principales, avec une croissance notable des maisons.

59% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, une tendance en hausse. Par ailleurs, les familles représentent 38 % des ménages.

Le niveau de vie médian est de 1 958€ par mois, supérieur à la moyenne départementale et nationale avec une croissance notable. Il s'agit du niveau de vie médian calculé par l'INSEE, qui tient compte de la composition des ménages afin de permettre la comparaison entre des foyers de tailles différentes. Les disparités de revenus augmentent, avec une hausse plus importante pour les 10% les plus riches. Les familles monoparentales ont un niveau de vie médian inférieur à celui des couples, avec un écart de 1 648€., avec des besoins spécifiques en logement et accompagnement.

Le taux de pauvreté est de 8%, inférieur de 6 points à la France, avec 32% de ménages avec enfants.

La précarité sociale est modérée, avec une proportion stable d'allocataires de minima sociaux.

La majorité des actifs travaillent hors de la commune, principalement à Chantilly et Gouvieux. La mobilité domicile-travail est majoritairement assurée en voiture, avec peu d'usage des transports en commun.

Évolution des familles et structures familiales

La part des familles avec enfant(s) est stable à 38%, avec une augmentation des familles monoparentales à 28,4% (189 allocataires monoparentaux et 351 couples avec enfants)

La population de mineurs représente 20% de la population totale, un ratio stable soit 959 enfants répartis dans les tranches d'âge suivantes :

- 0 à 3 ans = 182
- 4 à 5 ans = 103
- 6 à 11 ans = 325
- 12 à 15 ans = 242
- 16 à 17 ans = 107

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

26% des enfants de moins de 3 ans vivent en famille monoparentale, augmentant leur vulnérabilité sociale.

87,5% des enfants de 6-10 ans vivent en famille bi-actif, avec une forte proportion en famille monoparentale.

2360 personnes sont couvertes par une prestation de la CAF (925 allocataires). 15,9% des allocataires Caf dépendent à 50% ou plus des prestations sociales.

B. Présentation des services à l'enfance

Notre territoire est doté de trois écoles (une maternelle, une élémentaire et un groupe scolaire) avec 459 enfants scolarisés pour 2026/2027 sur 19 classes réparties en deux pôles géographiques.

Afin de pouvoir satisfaire la demande de garde des familles ayant des enfants de moins de 3 ans, une maison de la petite enfance avec une micro-crèche a été réalisé en 2025. Un relais petite enfance dans les locaux de la Halte-Jeux « Les Loupiots » permet d'accompagner les familles et les assistantes maternelles. Des passerelles avec les écoles maternelles et les accueils de loisirs facilitent l'arrivée des petits élèves à l'école.

Un collège est également présent sur la commune regroupant des élèves des villes de Villers-Sous Saint leu, Blaincourt-lès-Précy, Précy-Sur-Oise et Saint leu d'Esserent, ainsi qu'un institut médico éducatif « Le Clos du Nid de l'Oise ».

Le service enfance a pour vocation d'accueillir les enfants scolarisés en primaire (maternelle et élémentaire), lors des temps périscolaires (matin, soir), de la restauration scolaire (pause méridienne), et de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires).
La Caisse d'Allocations Familiales soutient la collectivité dans un véritable partenariat conventionné.
Les équipes déclinent annuellement le projet éducatif dans les projets pédagogiques des structures du service.

Le périscolaire accueille les enfants de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 avec une fréquentation moyenne de :

- 10% des enfants solarisés pour l'accueil du matin
- 18% pour l'accueil du soir

Le centre de loisirs des mercredis accueille en moyenne 12% des enfants scolarisés.

La ville dispose de 2 restaurants scolaires (Jean Macé et Jean-Baptiste Clément) qui accueillent en moyenne 76% des enfants scolarisés des 3 écoles pour environ 52 000 repas par an et applique la loi Egalim pour la réduction du gaspillage alimentaire. Depuis juin 2025, les préparateurs culinaires municipaux cuisinent les jeudis et vendredis midi des entrées avec des produits locaux en circuit très court.

Les nouvelles élections du Conseil Municipal des Jeunes créé en 2022 seront organisés en octobre 2026 pour élire les 12 nouveaux jeunes du mandat de 2026-2028.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

C. Etat des lieux : l'existant, ses forces et les points à améliorer

Le pôle Education Jeunesse et Sport est composé de 39 agents :

1 directrice de pôle

1 responsable du service enfance/restauration

1 responsable du service du sport/scolaire

2 agents de secrétariat du pôle et assistante de la direction (pour un poste)

1 agent de secrétariat du service de l'enfance et restauration

1 agent chargée des affaires scolaires

7 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

6 agents de préparation culinaire (dont 1 référent)

9 animateurs permanents dont 2 référents et 1 animateur du CMJ

10 encadrants de la pause méridienne

L'existant, ses forces :

Il existe de nombreuses structures et partenariats dédiés aux enfants.

Des infrastructures mobilisées au service du sport

Le complexe sportif Pascal Grousset, le gymnase Jean Macé, le stade Thierry Doret, le city Stade, deux terrains de pétanque, un terrain de tir à l'Arc et une base de loisirs.

Le secteur associatif sportif est riche, comprenant 22 associations sportives regroupant environ 2337 adhérents dont 1430 jeunes de moins de 18 ans avec 508 jeunes Lupoviciens.

Saint-Leu, Centre de Préparation aux Jeux – un héritage durable
Afin de faire vivre ce label, la Ville a inscrit son action dans la Semaine Olympique et Paralympique, avec des interventions menées dans les écoles, le centre de loisirs, le collège et les gymnases.

Des infrastructures mobilisées au service de la culture et du patrimoine

La salle Art & Culture, salle qui permet d'accueillir 380 personnes debout et 240 personnes assises, une médiathèque, lieu de vie, de rencontre et de partage, au-delà de sa mission de prêt, un service Patrimoine, poursuivant une politique active de médiation et de valorisation du patrimoine local. Les visites guidées thématiques, animations pédagogiques et expositions ont rencontré un large public, confirmant l'intérêt des habitants pour l'histoire et l'identité communales, une Ecole des Arts proposant des parcours artistiques adaptés aux pratiques individuelles et collectives.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Les projets pédagogiques collaboratifs – actions de transversalité avec le centre de loisirs et les écoles – ont permis de renforcer la cohésion entre disciplines et de favoriser la découverte artistique pour tous les publics.

Des interventions pédagogiques de la Police Municipale dans les structures enfance et jeunesse

Le maintien de la mise à disposition d'une ATSEM dans chaque classe maternelle

Le pôle EJS propose chaque année différents évènements comme le Loisirs « oh centre », les rencontres conviviales, la chasse aux œufs, permettant de créer du lien avec et entre les familles, de faire découvrir le service aux nouveaux usagers…

Tous les enfants peuvent fréquenter la pause méridienne (de 11h30 à 13h30). 350 enfants en moyenne y sont accueillis chaque jour et mobilise plus d'une trentaine d'adultes pour les accompagner sur ce temps fort de la journée. Les agents qui encadrent la pause méridienne proposent des activités en fonction de l'envie des enfants (petit jeux, activités sportives…) ainsi que des actions permettant de les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire : pesée et tris journaliers des déchets, défis avec le collège, jeux ou chants autour des fruits et légumes comme des loto, béret, quizz, memory… et aussi des activités manuelles comme la création d'une fresque, du jardinage…

De nombreux temps forts sont organisés avec des partenaires locaux comme :

- Des sorties à la résidence intergénérationnelle de l'Orée du lac, la participation au carnaval dans la ville, accompagnés de la halte-jeux et de l'association « Rayon de Soleil » suivi d'un goûter intergénérationnel,
- La visite d'exposition, la découverte de l'école de musique de la ville,
- Des animations autour du thème du développement durable avec des intervenants comme, " les aventures de Léo", escape game sur les produits jetables et alternative zéro déchet, une conférence interactive de Bio-sphère en partenariat avec le collège, des ateliers culinaires avec les préparatrices culinaires
- Des projets de sensibilisation au handicap, en partenariat avec l'IME 'Clos du Nid », de Cap handicap, avec le cécifoot de Précy-sur-Oise…

<u>Les points à améliorer</u> :

Favoriser la dynamique de co-construction avec les enfants, jeunes et les familles

Renforcer la prévention, la sensibilisation et la promotion de la santé des enfants et des jeunes.

Etude de développement d'actions autour des jeunes après l'école primaire.

Développer des actions autour de la parentalité.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

D. Les contraintes et leurs modalités de prises en compte dans le projet

Enjeux pour la famille et la jeunesse

- La fragilité financière des familles monoparentales nécessite un accompagnement spécifique.
- La conciliation vie familiale et professionnelle reste un enjeu, notamment pour les familles monoparentales.
- La population jeune est en déclin, avec des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour certains.

Modalités de prise en compte dans le projet éducatif

1. Soutenir les familles les plus fragiles, notamment les familles monoparentales

- Renforcer l'information et l'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives.
- Favoriser l'orientation vers les partenaires sociaux et les dispositifs d'aide existants.
- Veiller à limiter les freins financiers à la participation des enfants aux activités éducatives, culturelles et sportives.

2. Adapter et renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants

- Favoriser les actions passerelles entre la petite enfance, l'école maternelle et le centre de loisirs pour sécuriser les parcours des jeunes enfants.

3. Faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

- Développer une communication claire et anticipée sur les services proposés afin de permettre aux familles de s'organiser.
- Porter une attention particulière aux situations des parents isolés et des familles confrontées à des horaires atypiques.

4. Favoriser l'épanouissement et l'insertion des jeunes

- Associer les jeunes à la conception et à l'évaluation des actions qui les concernent afin de renforcer leur pouvoir d'agir.
- Développer des actions favorisant l'autonomie, la citoyenneté et l'engagement des jeunes dans la vie locale.
- Soutenir les initiatives permettant l'accès des jeunes à des expériences valorisantes (stages, projets collectifs, bénévolat).

5. Renforcer la coopération entre les acteurs éducatifs

- Favoriser le travail partenarial entre les services municipaux, les établissements scolaires, les associations, les services sociaux, les acteurs de la petite enfance et de l'insertion.
- Mettre en place des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'impact des actions conduites auprès des familles et des jeunes.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

II. Rappel législatif et objectifs Caf

Le projet éducatif de l'organisateur est une pièce centrale des accueils collectifs de mineurs (ACM). Il est un engagement vis-à-vis des parents (article R227-26 du code de l'action sociale est des familles) qui confient leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs.

C'est une feuille de route pour le directeur et l'équipe d'encadrement, qui sont chargés de construire et de décrire l'opérationnalité de ce projet dans un autre document, le projet pédagogique qui définit les points suivants : nature des activités, temps d'activités et de repos, participation des mineurs, fonctionnement de l'équipe, locaux utilisés, accueil des enfants portant un handicap, modalités d'évaluation de l'accueil (article R 227-25).

La réglementation actuelle réaffirme la dimension éducative des différents types d'accueils soumis à déclaration. Ils constituent des entités de socialisation et de responsabilisation des enfants permettant des pratiques sportives, culturelles et scientifiques…

Les objectifs de la CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit ainsi de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer l'action de la Branche, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Le projet éducatif s'inscrit dans la démarche de la convention territoriale globale (CTG).

La CTG est une convention de partenariat renouvelée sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, entre la CAF et tous les acteurs des politiques sociales du territoire en vue de les mobiliser dans une dynamique projet, à l'échelle d'un territoire, en l'espèce l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), pour garantir l'accès aux droits et aux services sur des champs d'intervention partagés et liés à la famille.

Les principales thématiques retenues sont :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le logement
- L'accès aux droits.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

III. La démarche

Dans une démarche concertée entre les élus, les techniciens du pôle Éducation, Jeunesse et Sports, les représentants élus des parents d'élèves, les parents volontaires, les jeunes du Conseil municipal des jeunes, le Projet Éducatif des services à l'enfance et jeunesse a été actualisé pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

Le projet éducatif est accessible sur le site de la ville, sur le portail famille. Il est transmis aux écoles, au collège, à la caisse d'Allocations familiales (partenaire financier) et au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) qui habilite les accueils de loisirs.

IV. Les contenus

A. La durée, les ressources

Le projet couvre la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

Les ressources pédagogiques sont dédiées sur les années scolaires 2026/2027 ; 2027/2028 ; 2028/2029 ; 2029/2030 tandis que les ressources financières, matérielles sont allouées sur les années civiles.

Le temps de la conception : depuis le mois de mai 2026, le projet a été actualisé et il sera délibéré lors du Conseil municipal du mois d'octobre 2026.

Le temps de la mise en œuvre : à partir de la rentrée 2026/2027

Le temps de bilan : chaque année au minima, le projet sera évalué en concertation avec les différents acteurs éducatifs.

B. Les objectifs éducatifs

Phrase « chapeau » visant à poser l'intention éducative générale et à donner une orientation commune à l'ensemble du projet :

« Favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre les différents acteurs éducatifs (parents, agents, intervenants), afin de renforcer l'inclusion de chacun, de développer un climat bienveillant, fondé sur la confiance et le dialogue, tout en reconnaissant et valorisant la place de chacun dans le respect des singularités. Cette dynamique vise à placer pleinement l'enfant et le jeune au centre des préoccupations partagées. »

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Axe 1 – Renforcer la prévention, la sensibilisation et la promotion de la santé

La collectivité s'engage à développer une politique éducative ambitieuse en matière de **prévention et de sensibilisation** à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.
Les actions viseront notamment à agir sur les problématiques identifiées comme prioritaires : harcèlement, violences, usage des écrans, addictions, droits de l'enfant et enjeux environnementaux.

Dans cette perspective, seront mis en place :

- Des temps collectifs tels que **cafés-débats, rencontres avec des professionnels et espaces d'échanges**
- Des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics
- Des outils favorisant la libération de la parole et la protection des enfants

Objectif général

Développer une culture commune de prévention et de promotion de la santé en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser aux risques (harcèlement, écrans, addictions, violences, environnement)
- Favoriser le dialogue et l'expression
- Développer les partenariats spécialisés

Actions envisagées

- Organisation de cafés-débats et temps d'échange
- Interventions de professionnels
- Mise en place d'actions pédagogiques adaptées aux âges
- Installation d'outils favorisant la libération de la parole (type boîte dédiée)

Acteurs impliqués

Collectivité, familles, Éducation nationale, partenaires (santé, associations)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions menées / an
- Nombre de participants
- Thématiques abordées

Échéance

Court et moyen terme

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Axe 2 – Favoriser l'implication et la coéducation avec les familles, les enfants et les jeunes

Le projet éducatif vise à renforcer la place des familles, des enfants et des jeunes comme acteurs à part entière des politiques éducatives.

À ce titre, la collectivité encouragera :

- La participation des familles à la vie des structures (témoignages, événements, partages culturels)
- Le développement d'outils de consultation (sondages, recueils d'avis)
- L'implication des enfants et des jeunes dans les choix d'activités et les projets

Cette dynamique s'inscrit dans une logique de coéducation, favorisant des temps partagés et une meilleure compréhension des rôles de chacun.

Objectif général

Renforcer la place des familles, des enfants et des jeunes dans la construction des politiques éducatives.

Objectifs opérationnels

- Développer la participation active
- Favoriser la coéducation
- Améliorer la connaissance des services

Actions envisagées

- Organisation de réunions d'information familles
- Développement de questionnaires et sondages
- Implication des enfants et jeunes dans les projets et activités
- Organisation d'événements participatifs familles-enfants

Acteurs impliqués

Familles, enfants, jeunes, collectivité

Indicateurs

- Taux de participation des familles
- Nombre d'actions participatives
- Retour qualitatif des usagers

Échéance

Court et moyen terme

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Axe 3 – Développer des espaces éducatifs et de socialisation, adaptés aux jeunes

Afin de répondre aux besoins exprimés par les jeunes, la collectivité souhaite favoriser la création ou l'identification d'un espace dédié, conçu comme un lieu de rencontre, d'échanges et de projets.

Ce lieu reposera sur :

- Une dynamique de co-construction avec les jeunes et les familles
- L'implication des jeunes et des familles dans son fonctionnement et sa gestion
- Un cadre sécurisant et éducatif

Il contribuera au développement de l'autonomie, de l'engagement et du vivre ensemble.

Objectif général

Proposer des espaces adaptés favorisant l'expression, l'autonomie et l'engagement des jeunes.

Objectifs opérationnels

- Offrir un lieu identifié pour les jeunes
- Favoriser leur implication dans la vie locale
- Développer le vivre ensemble

Actions envisagées

- Création ou aménagement d'un espace pour les jeunes
- Implication des jeunes et des familles dans sa gestion
- Mise en place de projets portés par les jeunes

Acteurs impliqués

Jeunes, collectivité, familles

Indicateurs

- Fréquentation du lieu
- Nombre de projets initiés par les jeunes
- Niveau d'implication des jeunes

Échéance

Moyen terme

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Axe 4 – Soutenir la parentalité et renforcer le lien social entre les familles

Le projet éducatif entend soutenir les familles en développant des espaces de dialogue et d'entraide.

Seront ainsi encouragés :

- La création de lieux d'échanges entre parents
- L'organisation de cafés des familles
- Mise en place du dispositif « Lieu d'accueil parents-enfants » (LAEP)

Ces actions visent à rompre l'isolement, favoriser le partage d'expériences et renforcer les compétences parentales dans un cadre bienveillant.

Objectif général

Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et favoriser les échanges entre familles.

Objectifs opérationnels

- Rompre l'isolement des familles
- Favoriser les échanges de pratiques
- Créer des espaces de dialogue

Actions envisagées

- Mise en place de cafés des familles
- Création de lieux d'échanges entre parents
- Organisation de temps conviviaux

Acteurs impliqués

Familles, collectivité

Indicateurs

- Taux de fréquentation
- Nombre de temps d'échange organisés

Échéance

Court/moyen terme

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

C. Les moyens mis à disposition

Les équipements

La collectivité est dotée de trois accueils déclarés au Service Départemental de la jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) :

- Le périscolaire Jean Baptiste Clément : matin et soir et pause méridienne maternelle
- L'accueil Jules Ferry : matin et soir et pause méridienne maternelle ; accueil de loisirs mercredi ou vacances scolaires (en fonction des périodes d'ouverture)
- L'accueil de loisirs rue du 8 mai 1945 : accueil de loisirs mercredi ou vacances scolaires

Et de deux accueils de pause méridienne élémentaire non déclarés aux SDJES :

- Le secteur Jean Baptiste Clément
- Le secteur Raymonde Carbon

Les différentes structures bénéficient de salles d'activités, restaurants scolaires, espaces extérieurs, sanitaires adaptés ainsi que de matériels pédagogiques et de jeux.

Les moyens financiers

Un budget est alloué chaque année civile. Il est élaboré avec les équipes des services enfance et restauration et délibéré en début d'année au conseil municipal.

Il permet de financer les rémunérations des personnels, l'alimentation pour le repas, le goûter et les ateliers culinaires, les fournitures nécessaires aux activités, les jeux et petits équipements, les sorties et prestataires ainsi que les produits pharmaceutiques.

Un budget d'investissement, tels que le mobilier ou l'électroménager, est également prévu chaque année.

Les modalités tarifaires

La ville applique, pour l'ensemble des services à l'enfance, le barème n° 3, établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise. Les tarifs sont fixés en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Les modalités précises sont définies à la page 9 du règlement intérieur 2026/2027 voté en date du 16 juin 2026.

Les modalités de recrutement de l'équipe d'encadrement

Une procédure stricte est appliquée pour le recrutement des agents qui interviennent auprès des enfants. Elle permet de vérifier l'honorabilité des personnes, leurs compétences et leurs qualifications.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Un suivi d'intégration dans l'équipe est réalisé tout au long de l'année.

Les taux d'encadrement et les diplômes permettant d'encadrer les enfants dans les Accueils Collectifs de Mineurs sont réglementaires et appliqués dans les structures de la collectivité déclaré auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Les temps de préparation et de concertation des équipes d'encadrement

Des temps de préparation et de concertation sont programmés au cours de l'année.

Les réunions permettent de préparer et d'évaluer les projets, transmettre les informations, améliorer le fonctionnement des accueils et former les équipes sur différents thèmes : réglementation, relation avec les familles, responsabilités ou pratiques professionnelles.

Les outils d'information et de relation avec les familles

La qualité des relations avec les familles est essentielle dès la construction du projet éducatif et tout au long de ses déclinaisons dans les différents projets pédagogiques et d'animation :

- La communication des informations concernant l'organisation des journées au centre comme le livret d'accueil, les plannings d'activités, les menus…
- La participation et la consultation : projet éducatif, réunion en fonction des projets, invitations à des événements (familles, élus, intergénérationnel…)
- La représentation des familles : Leur rôle sous forme de représentation ou un investissement ponctuel de volontaires en fonction d'une thématique par exemple

Les familles sont informées via un portail famille (BL Enfance), sur le site de la Ville, par affichage dans les accueils de loisirs et des temps d'échanges sont possibles lors des temps d'accueil sur toutes les structures du pôle Education, Jeunesse et Sport.

Des temps conviviaux sont également organisés tout au long de l'année dans les accueils de loisirs.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

D. Les dispositifs, leur articulation

Le projet Educatif s'articule avec la Convention Territoriale Globale signé entre la CAF et la collectivité.

Le souhait de la collectivité est de travailler dès 2027 à l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) en partenariat avec les familles, les équipes enseignantes des écoles et du collège, les associations du territoire et les Pôles de la Municipalité.

Celui-ci remplacera le projet éducatif actuel.

E. Les bilans et l'évaluation

Un comité de suivi du projet éducatif est prévu au minimum une fois par an en concertation entre les élus, les techniciens et les représentants des familles.

Les évaluations/bilans des projets pédagogiques et d'animation, réalisés régulièrement au sein des équipes d'animation, sont présentés une fois par an au comité de suivi. Ils permettent le suivi et si nécessaire les ajustements à l'atteinte des objectifs fixés ensemble.

Des comités de suivi entre les élus et les techniciens et/ou des familles, sont mis en place à l'initiative des élus.